



Cours Particuliers pour un enfant en cours d'adoption

Par xavierr

Bonjour à tous,

Je suis en plein processus d'adoption d'un garçon de 15 ans et j'ai quelques préoccupations concernant son éducation. Il n'a pas eu accès à l'éducation pendant un certain temps en raison du décès de ses parents. J'aimerais lui offrir des cours particuliers pour l'aider à rattraper son retard avant que l'adoption ne soit finalisée.

Quelles sont ses droits en matière d'éducation ? Pensez-vous que des cours particuliers l'aideraient à mieux s'adapter ? Avez-vous des recommandations de programmes ou de ressources éducatives ?

Merci pour vos conseils !

Par Isadore

Bonjour,

Ce forum concerne le droit, pas l'éducation. Le mieux serait de voir avec les services sociaux qui suivent cet enfant ou avec ses professeurs pour savoir quels seraient les moyens les plus adaptés.

Au vu de son âge l'enfant doit aussi avoir un avis, qui mérite d'être entendu. C'est d'ailleurs un droit de l'enfant d'être consulté sur les décisions le concernant selon son âge et sa maturité (article 371-1 du Code civil).